Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général Maths + HGGSP, veuillez visiter :
bac-maths-hggsp.fr/annales-sujets-et-corriges

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Session 2023 • Métropole • Jour 1

Code sujet **23-HGGSPJ1ME1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation — Dissertation — choix entre les sujets 1 et 2
2 réponses • sujet p. 1–2

Étude critique de documents — Le patrimoine, facteur de puissance de la France
1 réponses • sujet p. 1–4

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Dissertation

10 points

Dissertation — choix entre les sujets 1 et 2

Question Sujet de dissertation 1

Sujet p. 1, 2

> Le candidat traitera un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2. Il précisera sur la copie le numéro du sujet choisi pour la dissertation. Sujet de dissertation 1 : La production et la circulation de la connaissance connaissent-elles des frontières ?

Sujet de dissertation 1 — La production et la circulation de la connaissance connaissent-elles des frontières ?

Problématique : dans quelle mesure les frontières géographiques, politiques, économiques et culturelles organisent-elles la production et la circulation des connaissances, alors que celles-ci peuvent aussi se diffuser et se construire à l'échelle internationale ?

Plan argumenté :

1. **La production des connaissances est située.** Elle dépend d'institutions, de financements, d'équipements, de langues et de choix politiques inégalement répartis ; les frontières peuvent aussi restreindre certains travaux.
2. **La circulation des connaissances franchit cependant les frontières.** Les traductions, les mobilités, les coopérations scientifiques et les réseaux numériques mettent en relation des espaces éloignés.
3. **Ces échanges ne suppriment pas les frontières.** Accès inégal, contrôle des données, propriété intellectuelle et rapports de puissance organisent une circulation sélective des savoirs.

Introduction. La connaissance désigne les savoirs produits, vérifiés, discutés et transmis. Sa production suppose des chercheurs, des institutions et des ressources ; sa circulation repose sur des supports, des langues et des réseaux. L'une comme l'autre s'inscrivent donc dans des sociétés et des territoires. Les frontières ne sont pas seulement des limites entre États : elles peuvent aussi être économiques, sociales, linguistiques ou numériques. Pourtant, les savoirs ont de longue date circulé entre des régions éloignées, et les échanges scientifiques contemporains sont souvent internationaux. Il faut donc se demander dans quelle mesure ces frontières encadrent la production et la circulation de la connaissance sans empêcher leur diffusion. Nous verrons d'abord que la production est située et soumise à des rapports de pouvoir, puis que les échanges permettent aux savoirs de franchir les frontières, avant d'examiner les inégalités et les contrôles qui continuent de les structurer.

I. La production des connaissances est située et dépend de conditions inégalement réparties.

Produire des connaissances nécessite des lieux de recherche, des personnels formés, des équipements et des financements. Universités, bibliothèques, laboratoires, observatoires et centres de calcul sont inégalement répartis. Les États orientent aussi la recherche en finançant certains domaines jugés prioritaires, par exemple la santé, l'énergie, l'agriculture ou la défense. Les pays disposant de moyens importants peuvent ainsi peser davantage dans les choix scientifiques et dans la définition des programmes de recherche.

Les frontières politiques peuvent directement encadrer le travail des chercheurs. Un État peut limiter l'accès à des archives, à des terrains d'étude ou à des données, contrôler certaines publications et restreindre des coopérations. Les conflits peuvent interrompre les échanges, détruire des établissements ou provoquer le départ de chercheurs. Enfin, des connaissances relatives à la défense ou à des technologies sensibles peuvent être soumises au secret et à des restrictions de diffusion.

La production du savoir est également marquée par des hiérarchies culturelles et linguistiques. La place dominante de certaines langues et institutions rend les recherches qui leur sont associées plus visibles. À l'inverse, des travaux réalisés dans des langues moins diffusées peuvent avoir plus de difficulté à être reconnus à l'échelle internationale. L'histoire coloniale illustre aussi les rapports de pouvoir liés à la connaissance : des puissances coloniales ont étudié et cartographié des territoires et des populations, parfois en s'appropriant des savoirs locaux sans reconnaître leurs producteurs. Les frontières participent ainsi à des rapports inégaux entre ceux qui produisent les savoirs, ceux qui sont étudiés et ceux qui en contrôlent l'exploitation.

II. Les échanges permettent néanmoins aux connaissances de circuler au-delà des frontières.

La circulation des savoirs est ancienne. Des traductions ont mis en relation des traditions intellectuelles différentes, notamment dans le monde méditerranéen et au Moyen Âge. Les voyages, les correspondances savantes et les échanges entre centres d'étude ont aussi permis la transmission de textes et de méthodes. Plus tard, l'imprimerie a facilité la reproduction et la diffusion des ouvrages. À l'époque contemporaine, les congrès, les revues scientifiques, les mobilités étudiantes et les collaborations entre laboratoires permettent aux chercheurs de confronter leurs résultats à l'échelle internationale.

Des institutions et des projets organisent cette coopération. Le CERN, créé en 1954 par plusieurs États européens, met en commun des moyens de recherche en physique des particules. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), créé en 1988 par l'Organisation météorologique mondiale et le Programme des Nations unies pour l'environnement, évalue des travaux scientifiques internationaux afin d'éclairer les décisions publiques. Ces exemples montrent que la coopération peut être nécessaire pour étudier des phénomènes qui dépassent les frontières nationales ou qui exigent des équipements coûteux.

Les outils numériques accélèrent la diffusion des publications, des données et des enseignements. Ils permettent des échanges rapides et des travaux menés à distance. Des ressources sont ainsi accessibles à des lecteurs éloignés de leur lieu de production. Mais le numérique ne fait pas disparaître les limites : cette circulation suppose une connexion, des équipements, des compétences et parfois l'accès à des publications payantes. Il transforme donc les frontières plus qu'il ne les abolit.

III. La circulation reste inégale et contrôlée : les frontières se recomposent.

La disponibilité d'une information en ligne ne signifie pas que chacun peut y accéder ou l'évaluer. Les écarts d'équipement, de connexion, de formation et de maîtrise des langues créent une fracture numérique. Les coûts des abonnements scientifiques et les règles de propriété intellectuelle peuvent également limiter l'accès à des travaux ou à des innovations. La science ouverte cherche à rendre davantage de résultats accessibles, mais sa mise en œuvre dépend des institutions et de leurs financements.

Les États et les entreprises contrôlent aussi certaines données et technologies. Des règles de confidentialité et de protection des données encadrent leur circulation ; des restrictions à l'exportation peuvent concerner des matériels sensibles. Ces contrôles peuvent répondre à des enjeux de sécurité ou de protection des droits, mais ils peuvent aussi s'inscrire dans des rivalités de puissance. La censure et la désinformation compliquent par ailleurs la circulation de résultats fiables et vérifiés.

Enfin, des échanges internationaux ne garantissent pas un partage équilibré de la production et des bénéfices. Les institutions des pays les mieux dotés peuvent disposer de davantage de moyens pour publier, fixer des priorités et exploiter les résultats. La migration de chercheurs vers ces pays peut aussi priver leur pays d'origine de compétences, même si elle favorise parfois des collaborations et des transferts de savoirs. L'enjeu est donc non seulement de faire circuler les connaissances, mais aussi de permettre à un plus grand nombre de sociétés de participer à leur production et d'en bénéficier.

Conclusion. La production et la circulation de la connaissance connaissent bien des frontières géographiques, politiques, économiques, linguistiques et sociales. Les ressources, les choix des États, les règles juridiques et les rapports de puissance organisent les savoirs et conditionnent leur accès. Cependant, les traductions, les coopérations scientifiques, les mobilités et le numérique leur permettent de franchir ces limites. Les frontières ne sont donc ni fixes ni infranchissables : elles structurent et hiérarchisent la connaissance plus qu'elles ne l'enferment. L'enjeu est de favoriser une participation et un accès plus équitables, tout en conciliant le partage avec la protection des personnes, des données et des connaissances sensibles.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Réponse :** la production et la circulation de la connaissance connaissent des frontières géographiques, politiques, économiques, linguistiques et sociales. Toutefois, les coopérations scientifiques, les mobilités et le numérique les rendent perméables. Elles ne bloquent donc pas entièrement la diffusion des savoirs, mais en organisent les conditions et les inégalités d'accès.

Question Sujet de dissertation 2

Sujet p. 1, 2

> Le candidat traitera un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2. Il précisera sur la copie le numéro du sujet choisi pour la dissertation. Sujet de dissertation 2 : Ruptures et continuités des formes de la guerre depuis la fin du XXe siècle

Sujet de dissertation 2 — Ruptures et continuités des formes de la guerre depuis la fin du XX^{e} siècle

Problématique : depuis la fin du XX^{e} siècle, comment les acteurs, les moyens et les espaces de la guerre se sont-ils transformés, et pourquoi ces changements n'ont-ils pas fait disparaître les formes plus classiques de la guerre ?

Plan argumenté :

1. **Les conflits se diversifient.** Aux guerres entre États s'ajoutent des conflits internes, asymétriques et transnationaux, où interviennent des groupes non étatiques, sans que les États cessent d'être centraux.
2. **Les moyens et les espaces de confrontation se transforment.** Précision des armes, drones, cyberespace et bataille de l'information modifient les opérations, mais se combinent aux combats terrestres, aériens et navals.
3. **Des continuités majeures demeurent.** La guerre reste une violence organisée au service d'objectifs politiques ; les conflits interétatiques persistent et les civils en subissent toujours les conséquences.

Introduction. La guerre est un affrontement armé organisé, lié à des objectifs politiques. Depuis la fin du XX^{e} siècle, la fin de la guerre froide, la multiplication de conflits internes ou transnationaux et le développement de nouvelles technologies semblent en avoir profondément changé les formes. Des groupes armés non étatiques et des organisations terroristes prennent part aux conflits ; le cyberespace et l'information deviennent aussi des espaces de confrontation. Pourtant, les guerres entre États et les combats conventionnels n'ont pas disparu. Il faut donc se demander comment les formes de la guerre se sont transformées depuis la fin du XX^{e} siècle et quelles continuités se maintiennent. Nous étudierons la diversification des conflits et de leurs acteurs, puis les transformations des moyens de combattre, avant de montrer que la guerre demeure une violence politique où les formes anciennes et nouvelles coexistent.

I. Les conflits se diversifient et les acteurs se multiplient.

La fin de la guerre froide ne met pas fin aux conflits ; elle s'accompagne de guerres dont les dynamiques sont souvent internes et liées à des revendications nationalistes ou à l'effondrement d'autorités étatiques. Dans les Balkans, les guerres qui suivent la dislocation de la Yougoslavie à partir de 1991 provoquent des déplacements forcés et des violences contre les civils. Le massacre de Srebrenica, en Bosnie-Herzégovine, en juillet 1995, est reconnu comme un génocide. Au Rwanda, le génocide des Tutsi en 1994 rappelle également l'ampleur que peuvent prendre les violences de masse contre des civils. Ces exemples ne se réduisent pas à de simples affrontements entre armées régulières.

Les conflits asymétriques opposent des adversaires aux moyens très inégaux. Un groupe armé peut éviter l'affrontement direct avec une armée plus puissante et recourir à la guérilla, aux attentats ou à des tactiques de harcèlement. Après les attentats du 11 septembre 2001, les États-Unis et leurs alliés interviennent en Afghanistan contre Al-Qaïda et le régime taliban qui l'abrite. L'intervention américaine en Irak en 2003 est suivie d'une insurrection et d'une longue période d'instabilité. Ces conflits montrent qu'une supériorité militaire conventionnelle ne suffit pas nécessairement à obtenir une victoire politique durable.

Des milices, des organisations terroristes et d'autres acteurs non étatiques participent ainsi aux combats, parfois avec des soutiens extérieurs. L'organisation État islamique contrôle un territoire en Irak et en Syrie à partir de 2014 et mène également des actions terroristes au-delà de cette zone. Néanmoins, les États ne disparaissent pas du paysage militaire : ils interviennent directement, soutiennent des alliés ou agissent au sein de coalitions.

II. Les moyens et les espaces de la guerre se transforment, sans faire disparaître les combats classiques.

La guerre du Golfe de 1991, déclenchée après l'invasion du Koweït par l'Irak et menée par une coalition dirigée par les États-Unis, montre l'importance croissante de la surveillance, de la coordination et des armes de précision. Par la suite, les satellites, les drones et les capacités cybernétiques élargissent les possibilités de renseignement, de frappe à distance et de perturbation d'infrastructures. Les opérations militaires s'accompagnent également d'une bataille de l'information : les images et les récits du conflit sont diffusés rapidement et peuvent être mobilisés pour influencer les opinions publiques.

De nouveaux espaces de confrontation apparaissent, notamment le cyberespace et les réseaux d'information, mais ils ne remplacent pas les champs de bataille. Les moyens technologiques sont combinés aux opérations terrestres, aériennes et navales. Les combats se déroulent souvent dans des zones urbaines, où les civils sont exposés aux bombardements, aux déplacements forcés et à la destruction d'infrastructures. Certains conflits combinent ainsi des opérations conventionnelles, des pratiques irrégulières, des actions numériques et des stratégies d'influence, sans que cette combinaison prenne partout la même forme.

Les règles internationales cherchent, pour leur part, à encadrer l'emploi de la force. La Charte des Nations unies interdit en principe le recours à la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État, tout en prévoyant notamment la légitime défense et les mesures décidées par le Conseil de sécurité. Le droit international humanitaire vise à protéger les personnes qui ne participent pas aux combats et à limiter les moyens et méthodes de guerre. Ces règles n'empêchent pas les conflits, mais elles rappellent que leur conduite est encadrée par des normes.

III. Les transformations n'effacent pas les continuités fondamentales de la guerre.

La guerre reste un moyen de poursuivre des objectifs politiques par la force. La réflexion de Carl von Clausewitz, selon laquelle la guerre prolonge la politique par d'autres moyens, permet de rappeler que les armes servent des objectifs de pouvoir, de sécurité ou de contrôle territorial. Les formes du combat peuvent évoluer, mais les protagonistes cherchent à contraindre un adversaire et à imposer un rapport de force.

La violence contre les populations civiles demeure une continuité tragique. Si le droit international humanitaire entend les protéger, les bombardements, les sièges, les déplacements forcés et les massacres montrent qu'elles restent fortement exposées aux conséquences des conflits. Les nouvelles technologies peuvent augmenter la portée des opérations, mais elles ne suppriment ni les souffrances humaines ni les difficultés à distinguer les combattants des non-combattants.

Enfin, les guerres interétatiques conventionnelles n'ont pas disparu. La Russie mène une guerre contre l'Ukraine depuis 2014, avec l'annexion de la Crimée et le conflit dans le Donbass ; le 24 février 2022, elle lance une invasion à grande échelle du pays. Le conflit comporte des combats terrestres, des bombardements et des affrontements pour le contrôle du territoire, ainsi qu'un soutien militaire extérieur à l'Ukraine. Il rappelle que les guerres entre États restent possibles et que les formes conventionnelles coexistent avec les opérations numériques et informationnelles. La dissuasion nucléaire demeure également un élément des rapports de force entre puissances, sans empêcher des conflits conventionnels.

Conclusion. Depuis la fin du XX^{e} siècle, la guerre s'est diversifiée : conflits internes, affrontements asymétriques, terrorisme et opérations dans le cyberespace et l'information complètent les formes conventionnelles. Les acteurs et les moyens de combattre se sont transformés, mais les États restent essentiels et les guerres interétatiques persistent. La guerre demeure une violence organisée au service d'objectifs politiques, dont les civils subissent souvent les conséquences. Il s'agit donc moins d'un remplacement des formes anciennes par des formes nouvelles que d'une coexistence et d'une combinaison de ruptures et de continuités.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Réponse :** depuis la fin du XX^{e} siècle, les conflits se diversifient : guerres internes et asymétriques, implication d'acteurs non étatiques, terrorisme et confrontation dans les espaces numérique et informationnel. Mais ces ruptures ne font pas disparaître les continuités : les États restent des acteurs majeurs, les guerres conventionnelles persistent et la force armée demeure un moyen de poursuivre des objectifs politiques, avec de lourdes conséquences pour les civils.

Étude critique de documents

10 points

Le patrimoine, facteur de puissance de la France

Question Consigne

Sujet p. 1, 3, 4

> En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, montrez comment la spécificité du patrimoine français est un outil au service du rayonnement de la France dans le monde.

Démarche et problématique. Il faut entendre le patrimoine au sens large : il comprend les monuments et les lieux historiques, mais aussi les pratiques, les produits et les savoir-faire transmis. Le rayonnement désigne la capacité d'un pays à faire connaître et apprécier sa culture, à attirer des visiteurs et à exercer une influence. On peut donc se demander comment la diversité du patrimoine français, matériel et vivant, devient une ressource d'influence internationale, et quelles conditions en limitent les effets.

Présentation et critique des documents. Le document 1 est une photographie de Cornell Capa conservée au Centre international de la photographie de New York. Elle montre un dîner d'État à Versailles, le 1er juin 1961, réunissant notamment Yvonne de Gaulle, John Fitzgerald Kennedy, Charles de Gaulle et Jackie Kennedy. Elle donne à voir un événement diplomatique officiel et la mise en scène d'un lieu patrimonial. Mais une photographie ne permet pas, à elle seule, de connaître la perception des invités ni les effets de la réception.

Le document 2 est un compte rendu de l'audition du chef étoilé Guy Savoy, publié dans un rapport d'information de la commission des Affaires culturelles du Sénat en 2008 sur l'inscription de la gastronomie au patrimoine immatériel de l'UNESCO. Le témoignage éclaire la diversité des produits et des savoir-faire, ainsi que leurs prolongements économiques et internationaux. Savoy étant un professionnel du secteur, son point de vue est informé mais favorable à la valorisation de la gastronomie. Les exemples et la comparaison des exportations de vin à « 180 Airbus », rapportée à partir d'un article du Monde, ne constituent pas à eux seuls une mesure générale de ces retombées.

Plan argumenté. On montrera d'abord que le patrimoine monumental permet à la France d'afficher son prestige et de soutenir sa diplomatie. On étudiera ensuite le patrimoine gastronomique, dont la diversité et les savoir-faire se diffusent à l'étranger et contribuent à l'attractivité culturelle, touristique et économique. Enfin, on soulignera que ce rayonnement doit être construit par la reconnaissance, la transmission et la valorisation du patrimoine.

RÉPONSE À RETENIR

Le patrimoine français ne se réduit pas aux monuments : il comprend aussi des pratiques culturelles, des produits et des savoir-faire. Par sa singularité et sa diversité, il peut faire connaître la France, attirer des visiteurs et renforcer son influence à l'étranger. Comment cette spécificité patrimoniale devient-elle un outil de rayonnement ? Les deux documents montrent que le patrimoine sert à la fois la représentation diplomatique de la France et la diffusion internationale de sa culture. Ils rappellent aussi que cette influence suppose un travail actif de valorisation.

Le document 1 montre d'abord que le patrimoine monumental peut servir la diplomatie. La photographie de Cornell Capa représente le dîner d'État donné à Versailles le 1er juin 1961, où sont réunis John Fitzgerald Kennedy et Jackie Kennedy, reçus par Charles et Yvonne de Gaulle. Le choix de Versailles, ancien palais royal associé au prestige de la monarchie française, donne une portée symbolique à cette réception. Le décor historique met en scène la profondeur de l'histoire et la richesse artistique françaises. En accueillant le président des États-Unis dans ce lieu, le chef de l'État français fait du patrimoine un instrument de représentation nationale, au service des relations diplomatiques et de la visibilité de la France auprès d'un hôte étranger. La photographie atteste cette mise en scène, mais ne révèle ni la perception des invités ni les conséquences diplomatiques de l'événement.

Le patrimoine français est également vivant et immatériel. Dans le document 2, Guy Savoy insiste sur la diversité des spécialités régionales, des pains et des fromages, et relie la gastronomie aux terroirs, à la filière agricole et aux savoir-faire des hommes. Cette pluralité associe des produits et des pratiques qui participent à la culture française. Le projet de candidature à l'UNESCO évoqué en 2008 a abouti à l'inscription, en 2010, du « repas gastronomique des Français » sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Cette reconnaissance internationale contribue à rendre cette pratique plus visible et à encourager sa transmission. Elle ne signifie toutefois pas que les cuisines françaises sont uniformes, ni que la reconnaissance suffit à préserver les savoir-faire.

La gastronomie contribue aussi au rayonnement par les échanges et l'activité économique. Guy Savoy indique que des chefs français sont sollicités à l'étranger et y exportent leur savoir-faire. Il cite le Japon, où il affirme que de nombreux restaurants « trois étoiles » ont un chef français, ainsi qu'une demande croissante en Russie, en Ukraine et en Inde. Le projet d'école hôtelière à Pondichéry illustre la transmission possible de ces savoir-faire à l'étranger. Le document associe également cette richesse au tourisme et aux exportations : Savoy rapporte que le chiffre d'affaires tiré de l'exportation des vins français équivaudrait à « 180 Airbus ». Ces exemples montrent qu'un patrimoine culturel peut soutenir l'attractivité économique et touristique du pays. Ils doivent cependant être interprétés avec prudence : le document rapporte le témoignage d'un chef auditionné et ne détaille pas le calcul de cette comparaison.

Enfin, le rayonnement patrimonial dépend de sa valorisation et de sa transmission. Savoy estime que les Français connaissent encore mal la diversité de leur patrimoine culinaire et affirme que des efforts restent nécessaires pour renforcer l'attractivité du pays. Il appelle à revaloriser les métiers de bouche et à faire relayer ce message par l'école et les institutions. Il précise que son restaurant s'approvisionne auprès de plus de 460 fournisseurs et que des personnes de 14 nationalités y travaillent : son exemple rappelle que cette activité repose également sur des réseaux professionnels et des échanges internationaux. Les deux documents mettent ainsi en évidence des acteurs et des échelles différents : l'État mobilise un lieu historique dans une réception diplomatique, tandis que les professionnels et les institutions peuvent diffuser et transmettre un patrimoine culinaire. Ensemble, ils montrent que les formes matérielles et vivantes du patrimoine se complètent pour nourrir le rayonnement français.

Ainsi, la spécificité du patrimoine français, à la fois monumental et vivant, constitue une ressource d'influence dans le monde. Elle soutient la représentation diplomatique du pays, la diffusion de ses savoir-faire et son attractivité culturelle, touristique et économique. Cet atout n'agit cependant pas

> automatiquement : sa reconnaissance, sa transmission et sa valorisation sont indispensables pour qu'il contribue durablement au rayonnement de la France.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2023/spe-hg-geopolitique-sciences-po-2023-metropole-1-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.